



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 septembre 2021

Le Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques lance un appel à projet pour promouvoir la co-construction des services publics avec les usagers et les agents.

« Il est plus que jamais nécessaire de concevoir et de faire évoluer nos services publics, en associant étroitement agents et usagers. En développant des méthodes de co-construction, nous nous donnons les moyens de répondre effectivement à leurs attentes et besoins sur le terrain. », Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Pour des services publics co-conçus avec les usagers et les agents, et la prise en compte des enjeux humains, à l'ère du numérique

La vocation de l'appel à projet est de promouvoir les méthodes permettant de concevoir avec les usagers et les agents les services publics, afin de mieux prendre en compte leurs besoins et attentes dans un contexte de transformation numérique. Les dépenses éligibles sont notamment des prestations intellectuelles (pilotage d'études, réalisation de prototypes, organisation d'ateliers d'idéation, accompagnement pour le cadrage ou le déploiement d'une solution...), des outils numériques (supports et licences d'outils collaboratifs) ou encore des formations spécifiques à l'innovation. [Pour en savoir plus.](#)

Financement

Piloté par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), cet appel à projet est doté d'une enveloppe de 3 millions d'euros principalement financé par le plan de relance. La fourchette des enveloppes attribuées pour chaque défi peut varier entre 70 000 euros et 120 000 euros, voire plus pour des candidatures sur des enjeux regroupant un nombre d'acteurs importants.

Qui peut participer ?

- Les administrations centrales ou opérateurs de l'État ayant besoin d'un ou plusieurs terrains d'expérimentation
- Les administrations territoriales qui souhaitent accélérer le développement, la réplication, l'adaptation ou le passage à plus grande échelle de leur solution
- Les collectivités s'associant à un opérateur ou un service de l'État (notamment via un laboratoire d'innovation territoriale).

Calendrier

Les candidats ont jusqu'au 15 octobre pour [déposer leur projet](#). Pour une mobilisation rapide des crédits dans le cadre du plan de relance, les équipes de la DITP sélectionneront les candidats au fil de l'eau à compter de mi-septembre.

Critères de sélection des projets

Les projets peuvent être présentés à tous niveaux de maturité (cadrage, tests, prototypage ou déploiement). Ils doivent répondre à deux critères essentiels d'impact et d'ouverture :

- Le projet doit concerner un enjeu lié à une réforme prioritaire et être susceptible d'être répliqué dans d'autres contextes ou déployé à l'échelle nationale.
- Il doit également s'appuyer sur une [démarche ouverte de co-construction](#) et sur des méthodes innovantes (design de services, sciences comportementales, innovation managériale ...).
- Les candidatures collectives regroupant plusieurs participants, plusieurs territoires ou types d'organisation seront favorisées.

Un accompagnement au plus près des porteurs de projets

Les équipes de la DITP accompagnent les porteurs de projets, du dépôt de leur dossier, jusqu'à la mise en œuvre de leurs projets. Des [webinaires d'information](#) sont organisés tous les vendredis de septembre. Les lauréats bénéficieront d'un suivi régulier de l'avancement de leur projet par la DITP, pour s'assurer que les jalons clés sont respectés, et qu'aucune difficulté ne vient empêcher le bon déploiement du projet.

La direction interministérielle de la transformation publique (DITP) est placée sous l'autorité de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Elle coordonne et anime le programme de transformation publique. Elle regroupe plus de 80 experts, consultants et chercheurs pour accompagner les acteurs publics dans la concrétisation de leurs projets. Elle a également pour mission de coordonner et d'animer les travaux des administrations publiques pour améliorer l'expérience des usagers des services publics, notamment le programme Services Publics + www.modernisation.gouv.fr

Contact presse DITP : claire.bonnetier@modernisation.gouv.fr | 06.08.72.50.29